

Contribution de l'Amicale Sceaux-Robinson

L'Amicale Sceaux-Robinson est une association de quartier qui vise à informer les habitants sur les projets urbains et à défendre un urbanisme à échelle humaine qui préserve la qualité de vie et l'environnement.

Contribution de la Présidente de l'association Amicale Sceaux-Robinson au diagnostic provisoire du SCoT de la Métropole du Grand Paris, complémentaire à celle de Sud Environnement

- L'ordre de présentation du diagnostic retenu pour cette contribution commence par l'ex-section C ré-intitulée « la Métropole du Grand Paris face au défi des transitions écologique et énergétique » afin que le PADD du SCoT puisse intégrer pleinement les objectifs du développement durable**

Pour simplifier la lecture des modifications proposées dans les trois sections dont seule la première sous-section A1 ex C1 a été traitée dans la contribution de Sud Environnement les reclassements opérés sont présentés ci-après

Section	Sous-section	Nom sous-sous-section	Page	Nouveau nom sous-sous-section	Page
C	C1	C1-1	67	A1-1	11
C(B)	B3	B3-1	47	A1-2	13
C	C2	C2-1	69	A2-1	15
C	C2	C2-2	71	A2-2	17
C	C2	C2-3	73	A2-3	19

C	C3	C3-1	75	A3-1	21
C	C3	C3-2	77	A3-2	23
A	A1	A1-1	11	B1-1	29
A	A1	A1-2	13	B1-2	31
A	A2	A2-1	15	B2-1	33
A	A3	A3-1	17	B3-1	35
A	A3	A3-2	19	B3-2	37
A	A3	A3-3	21	B3-3	39
A	A4	A4-1	23	B4-1	41
A	A5	A5-1	25	B5-1	43
A	A6	A6-1	27	B6-1	45
A	A7	A7-1	29	B7-1	47
B	B1	B1-1	37	C1-1	53
B	B1	B1-2	39	C1-2	57

B	B2	B2-1	41	C2-1	59
B	B2	B2-2	43	C2-2	61
B	B2	B2-3	45	C2-3	63
B	B3	B3-2	49	C3-1	65
B	B3	B3-3	51	C3-2	67
B	B3	B3-4	53	C3-3	69
B	B3	B3-5	55	C3-4	71
B	B4	B4-1	57	C4-1	73
B	B5	B5-1	59	C5-1	75

Les modifications apportées et les ajouts sont en italique

1.1 La première sous-sous-section ex C2-1 devenant A2-1 doit être améliorée pour préciser les inégalités territoriales et sociales vis à vis des risques et nuisances et un enjeu modifié

« Enjeux

La réduction de la part de population exposée aux risques et nuisances [...] »

1.2 La seconde sous-sous-section ex C2-2 devenant A2-2 doit être améliorée pour préciser les inégalités territoriales et sociales face au changement climatique

1.3 La première phrase du troisième paragraphe de la troisième sous-sous-section ex C2-3 devenant A2-3 est à modifier et à compléter par ajout d'un paragraphe supplémentaire, la modification d'enjeux et l'ajout d'enjeux supplémentaires

1.3.1 La première phrase du troisième paragraphe serait ainsi modifiée

« Plus généralement, les espaces en eau et la végétation servent à l'atténuation des effets des périodes caniculaires et jouent un rôle important dans la *préservation et le renouvellement* de la ressource en eau ».

1.3.2 Paragraphe à ajouter avant le dernier paragraphe

« *Cette trame du réseau régional doit être l'espace d'ancrage d'un réseau irriguant le cœur de la métropole dense, (chaque opération importante devant créer au moins 30% d'espaces verts en pleine terre) et ouvrir la perspective d'un maillon à raccorder* ».

1.3.3 Les enjeux sont également à remanier et compléter

« Enjeux

La préservation et le développement d'espaces ouverts, agricoles, naturels et forestiers *et en particulier la réalisation, dans le cœur de la métropole dense, pour chaque opération nouvelle, d'au moins 30% d'espaces verts en pleine terre, implantés de manière à permettre leur connexion avec d'autres espaces verts*

[...]

La préservation, la restauration, la restructuration de la trame verte et bleue métropolitaine, *notamment dans la zone dense, en veillant à son articulation à la trame verte et bleue régionale, pour contribuer au développement de la biodiversité* »

1.4 Conservation des première et seconde sous-sous-section ex C3-1 et C3-2 devenant A3-1 et A3-2 sans changement

1.5 Conservation de la première sous-sous-section ex A1-1 devenant B1-1 sans changement

1.6 Conservation de la seconde sous-sous-section ex A1-2 devenant B1-2 avec modification du premier des enjeux

« Le maintien de la place de leader mondial *dans le respect des transitions écologique et énergétique* »

1.7 Conservation de la première sous-section ex A2 devenant B2 après modification de la fin de la dernière phrase du dernier paragraphe

« *Il faudra veiller à ce que ces paysages qui vont être transformés par les nombreux projets à l'étude dans les quartiers des gares du Grand Paris et dans les sites majeurs, notamment ceux de la Seine et des canaux, ne le ne soient pas au détriment de leur valeur patrimoniale.*

1.8 Conservation de la première sous-sous-section ex A3-1 devenant B3-1 sans changement

1.9 Conservation de la seconde sous-sous-section ex A3-2 devenant B3-2 avec modification des enjeux

« Enjeux

Le renouvellement du parc tertiaire pour répondre *aux transitions écologiques et énergétique, à l'exigence de mixité fonctionnelle et aux nouvelles pratiques*

La diversification du parc de bureaux et le développement de l'offre en lien avec le réseau de transports (notamment GPE) *et l'implantation de logements pour limiter les déplacements contraints »*

1.10 Conservation de la troisième sous-sous-section ex A3-3 devenant B3-3 avec modification et ajout d'enjeux

« Enjeux

[...]

L'intégration de ces entreprises dans la ville dense, *mixte et résiliente*

[...]

Le développement d'une économie circulaire

Le développement d'une économie sociale et solidaire »

1.11 Conservation de la sous-section ex A4 devenant B4 avec ajout d'enjeux

« Enjeux

[...]

La réduction des déplacements contraints

La reconquête de logements dans les zones de surconcentration de locaux d'activité »

1.12 Conservation de la sous-section ex A5 devenant B5 avec ajout d'enjeu

« Enjeux

[...]

La prise en compte de la préservation de la biodiversité, par la réduction des obstacles et des coupures des trames vertes et bleues

[...]»

1.13 Conservation des sous-sections A6, A7, devenant B6, B7, sans changement

1.14 Conservation de la première sous-sous-section ex B1-1 devenant C1-1 avec modification de l'enjeu

« Enjeu Le déficit migratoire indique la nécessité de consolider et de renforcer l'attractivité de la métropole et des territoires *par l'amélioration de la qualité de la vie en zone agglomérée* »

1.15 Conservation de la seconde sous-sous-section ex B1-2 devenant C1-2 avec modification des enjeux

« Enjeux

La réduction des inégalités *sociales et environnementales*, la recherche de meilleurs équilibres territoriaux et de dynamiques de solidarité

La diminution *effective* de la pauvreté »

1.16 Conservation de la première sous-sous-section ex B2-1 devenant C2-1 avec modification et ajout d'enjeux

« Enjeux

[...]

Le respect de l'objectif de création *d'un maximum de logements par an (compatible avec le développement de la trame verte et bleue)* en privilégiant les secteurs bénéficiant d'une desserte par les transports en commun

[...]

L'évitement de la réalisation d'espaces d'habiter constitués seulement de logements et de quelques services de proximité (cités dortoirs sans aménités) et l'augmentation de l'offre d'espaces verts de proximité »

1.17 B2-2 devant C2-2 sans changement

1.18 B2-3 devenant C2-3 sans changement

1.19 La première sous-sous-section de l'ex B3 a été déplacée en seconde sous-sous-section ex C1-2 devenue A1-2 (voir en 3.1.2 de la contribution de Sud Environnement)

1.20 Titre à changer pour la seconde sous-sous-section ex B3-2 devenant première sous-sous-section de C3

« *Une dynamique de restructuration, de reconstruction et de réhabilitation du bâti existant à démultiplier* »

1.21 Conservation de la sous-sous-section ex B3-3 devenant C3-2 avec modification d'enjeu

« Enjeux

[...]

La sollicitation de tous les espaces non bâtis *et la renaturation d'espace bâtis ou affectés aux transports* pour le développement du réseau des espaces de nature

[...]»

1.22 Modification des quatrième et dernier paragraphes de la troisième sous-section ex B3-4 devenant C3-3 et ajout d'enjeu

« Les projets actuels ont à relever un double défi: gérer l'adaptation au changement climatique et améliorer la qualité de la vie urbaine *en mettant en œuvre les transitions écologique et énergétique* »

[...]

« La consultation Inventons la Métropole du Grand Paris (IMGP) a initié 51 projets pour un total de 1,82 millions de m². Ces projets intègrent les enjeux climatiques et environnementaux qui vont s'imposer à tous et façonner différemment les projets, pour y intégrer les infrastructures nécessaires à la réussite *des transitions écologique et énergétique et de l'adaptation au changement climatique* ».

« Enjeux

[...]

La réalisation de nouveaux espaces verts par la renaturation d'une partie des surfaces des projets en les localisant de manière à améliorer la trame verte et bleue »

1.23 Le reste sans changement

Isabelle Lévy-Banchereau
www.amicsceauxrobinson.wixsite.com

Présidente de l'Amicale Sceaux-Robinson
154 rue Houdan 92330 Sceaux
i.levybanchereau@gmail.com

UNE CONCERTATION ORGANISÉE PAR :



15-19 av. Pierre Mendès-France
75013 PARIS
T. 01 82 28 78 00

